



Manpower®

Communiqué de presse

Nanterre, 21 février 2019

Mise en place du Conseil Social et Economique chez Manpower France

La fusion des instances représentatives du personnel (IRP) introduite par les ordonnances Travail au profit d'un comité social et économique (CSE) devra être mis en place dans toutes les entreprises d'au moins 11 salariés le 1^{er} janvier 2020. Après six mois de négociations avec ses représentants du personnel, Manpower France annonce l'application de cette nouvelle instance unique en son sein.

Le comité social et économique remplace les représentants élus du personnel dans l'entreprise. Il fusionne l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP), délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Chez Manpower, deux accords ont été négociés. L'un concerne directement la mise en œuvre du CSE avec ses dispositifs de fonctionnement. L'autre concerne d'avantage l'exercice du droit syndical dans l'entreprise, c'est-à-dire les moyens de fonctionnement des organisations syndicales d'une part (heures conventionnelles, dotations aux syndicats) et d'autre part le sujet majeur de l'employabilité des salariés titulaires de mandats.

« Manpower est depuis toujours un acteur engagé et en avance en matière d'innovations sociales. Ces négociations ont fait l'objet de longs débats mais nous avons su trouver des accords très équilibrés qui préservent le dialogue social dans l'entreprise pour l'avenir », précise Fabrice Larcher, Directeur Relations Sociales chez Manpower.

Jusqu'à présent, Manpower comptait un CE par région et un CE au siège, soit 6 CE. Ce périmètre est préservé dans la nouvelle instance, il y aura donc 6 CSE.

Le budget des activités sociales et culturelles a été considérablement augmenté, ce qui va permettre à cette nouvelle instance d'offrir plus d'avantages aux salariés intérimaires et permanents.

Chaque CE était composé de 27 membres titulaires et autant de suppléants. Les titulaires disposaient de 20 heures de délégation par mois. Dorénavant il y aura 35 titulaires et autant de suppléants. Les titulaires ayant 34 heures de délégation par mois.

Les élections permettant la mise en place des CSE seront réalisées par vote électronique en application de l'accord d'entreprise signé le 12 février 2019 et une fois achevée la négociation du protocole d'accord pré-électoral en cours.

A propos de Manpower France

Acteur majeur du marché de l'emploi depuis plus de 60 ans, Manpower France est une marque de ManpowerGroup France qui propose aux entreprises des solutions en matière de flexibilité sous la ligne de service « Référence Intérim » de Manpower et des solutions en matière de recrutement sous la ligne de service « Conseil Recrutement » de Manpower. La ligne de service « Référence Intérim » est constituée d'un réseau de 600 agences, présentes sur tout le territoire et dans tous les bassins d'emplois, animé par plus de 3 000 collaborateurs. La ligne de service « Conseil Recrutement » est constituée d'un réseau de 70 cabinets de recrutement implantés dans les plus grandes villes de France, et animé par 250 consultants spécialisés par métiers et secteurs d'activité. Certifiée ISO 9001:2008, Manpower France emploie près de 3 900 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros en 2018.

Retrouvez toute l'actualité de **Manpower France** : www.manpower.fr - [Twitter](#) - [LinkedIn](#) – [Facebook](#)

Contact Presse ManpowerGroup France

Marie Elissalde – marie.elissalde@manpower.fr - 01 57 66 14 43 / 06 28 74 50 95